

PROGRAMME DE FORMATION

Permis CE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Acquérir, dans le respect des règles de sécurité, les compétences techniques, réglementaires, professionnelles et relationnelles permettant de se présenter aux épreuves d'examen du permis de la catégorie CE.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous publics

PRÉ-REQUIS

Avoir 21 ans ou 18 ans

Etre apte à la visite médicale

Posséder le permis C (âge 21 ans)

Titre professionnel du transport routier de marchandises sur porteur (18ans)

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée : 16 heures de formation au code de la route si plus de 5 ans de permis de conduire

- 1) Du Jeudi au Vendredi de 09h13h et 14h17h soit présentiel au 18 rue Robert Triger 72000 LE MANS ou en Visio conférence
- 2) Par une formation en e-learning (Lien sur le site internet)

Durée 90 heures de formation sur trois semaines pour la formation pratique

Lieu : Sainte Jamme sur Sarthe 09h12h et 13h17h par groupe de 4 personnes

Dates : sur site internet www.forget-tinard.com rubrique évènements

LIEU DE LA FORMATION

Formation code soit en visio conférence ou au 18 rue Robert triger 72000 LE MANS pour le présentiel

Formation au permis C : ZA antoine 72380 STE JAMME SUR SARTHE



CONTENU DE LA FORMATION

<p>Code de la route</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La circulation - Le conducteur - Précautions en prenant & en quittant son véhicule - Documents, Passagers, chargement - Equipements de sécurité des véhicules - Mécanique - La route - Les autres usagers - Règles & Environnement - Les premiers secours notions générales
<p>Formation à l'épreuve Hors circulation</p>	<p>Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes du véhicule. - Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur. - S'installer au poste de conduite. - Démarrer et s'arrêter. - Diriger le véhicule en marche avant et arrière. - Connaître le principe de fonctionnement des éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leur principe de fonctionnement. <p>Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport routier de marchandises. - Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport de marchandises. - Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité. - Savoir réaliser un stationnement en créneau et mise à quai <p>Attelage et un dételage de la remorque</p>
<p>Formation à l'épreuve en circulation</p>	<p>Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble dans des conditions normales de circulation.</p> <p>Rechercher la signalisation spécifique pour les véhicules affectés aux transports de marchandises</p> <p>Connaître et respecter les règles de circulation.</p> <p>Positionner le véhicule ou l'ensemble sur la chaussée</p> <p>Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations</p> <p>Tourner à droite et à gauche</p> <p>Franchir les intersections en identifiant les régimes de priorité</p> <p>Franchir les ronds-points et carrefour à sens giratoire</p> <p>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.</p> <p>Evaluer et maintenir les distances de sécurité.</p> <p>Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard.</p> <p>Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.</p> <p>S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</p> <p>Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</p> <p>Conduire quand la visibilité et l'adhérence sont réduites</p> <p>Conduire dans des zones exposées aux vents pour appréhender l'impact sur le comportement du véhicule</p> <p>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.</p> <p>Suivre un itinéraire.</p> <p>Connaître les principaux facteurs généraux de risques au volant, les facteurs les plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer.</p> <p>Connaître le comportement à adopter en cas d'accident</p> <p>Connaître les aides à la conduite, Pratiquer l'éco conduite</p> <p>Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage</p>

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, MODALITES D'EVALUATION

1) Moyens pédagogiques et méthodes pédagogiques

Le centre de formation FORGET TINARD met à disposition des élèves des salles de cours équipés de tout le nécessaire pédagogique pour le déroulement des formations.

D'un vidéoprojecteur, ordinateur

Des cahiers de travail pour les élèves, réactualisés régulièrement permettant un apprentissage en salle mais aussi au domicile du stagiaire.

Différents documents techniques

Des formateurs diplômés d'état possédant une grande expérience, disponibles pour répondre à toutes questions ou interrogations.

Formation code

1) Formation en ligne avec un accès internet

2) Formation en Visio ou en présentiel durée 16 heures

Cette formation est animée par un moniteur auto-école

Cours de code sur les thèmes (Signalisation, Les intersections, le conducteur, la route, Les premiers secours, prendre et quitter son véhicule, la mécanique, l'environnement etc ..)

Séries de 40 questions en mode pédagogiques c'est à dire le moniteur interroge les élèves un par un

Séries en mode examen c'est-à-dire l'élève répond aux 40 tonnes et ensuite le moniteur fait la correction

Validation par un examen qui est effectué par un organisme extérieur (La Poste, SGS etc...)

Les résultats sont communiqués deux heures après l'examen par l'auto-école soit par email ou SMS.

Formation pratique

Afin de disposer de repères un livret d'apprentissage est remis à l'élève avec cinq étapes de progression qui l'aideront à évaluer ses acquisitions, le formateur validera chaque étape lorsque l'ensemble des compétences seront acquises et validées l'élève pourra être présenté aux épreuves du permis de conduire dans les meilleures conditions

Pour les entrainements hors salle, les candidats disposent de 2 camions porteurs (1 en boîte automatique et un en boîte manuel), 2 aires d'évolution (piste) permettant la réalisation d'exercices pratique maîtrise du gabarit du véhicule

La durée globale de la formation est de 3 semaines dont 2 semaines de pour l'épreuve Hors circulation et une semaine pour l'épreuve en circulation

Cette durée peut être modifiée en fonction des dates d'examen qui sont attribuées par la préfecture

Les Journées de formation se décomposent en activités théoriques et pratiques



Le formateur alterne les questions orales, écrites, les vérifications techniques autour du camion et les exercices de manœuvres sur le plateau.

Il effectue des examens blancs individuels afin de renforcer les acquis.

A l'issue de l'épreuve Hors circulation si candidat a satisfait aux exigences, le formateur débute la formation conduite en circulation. Il fait conduire en alternances les 4 candidats et apporte tous les conseils nécessaires afin de présenter des conducteurs « prêts ».

2) Modalités d'évaluation

Chaque stagiaire signera des feuilles d'émargement par demi-journée ainsi que le formateur

Il devra valider les 5 compétences du livret d'apprentissage et réussir les examens blancs

L'épreuve théorique générale est effectuée par un organisme agréé.

L'épreuve pratique de l'examen de la catégorie C comporte deux phases :

1. La première Hors circulation
2. La seconde en circulation

Ces deux phases sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

Entre ces deux épreuves il y a un délai minimum de 48 heures.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation l'évaluation de l'expert se fera sur la base d'une procédure très précise apprise en formation pour être reçu à l'épreuve hors circulation le candidat doit avoir 17 points ce qui lui permettra de faire l'épreuve en circulation l'expert dispose d'une grille de notation pour évaluer le candidat

L'objectif de l'épreuve en circulation a pour but d'évaluer les compétences du candidat en situation de conduite dans tous les types d'environnement pour cela l'expert dispose d'une grille de notation ou il retranscrit de façon formelle le bilan de compétences pour être reçu il faut 17 points

TEST DE CONNAISSANCES - Catégorie C		POINTS	POINTS
Interrogation écrite		0 1 2 3	
1. Connaître la réglementation		0 1	
2. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
3. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
4. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
5. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
6. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
7. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
8. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
9. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
10. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
11. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
12. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
13. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
14. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
15. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
16. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
17. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
18. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
19. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
20. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
21. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
22. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
23. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
24. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
25. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
26. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
27. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
28. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
29. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
30. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
31. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
32. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
33. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
34. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
35. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
36. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
37. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
38. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
39. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
40. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
41. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
42. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
43. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
44. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
45. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
46. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
47. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
48. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
49. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
50. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
51. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
52. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
53. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
54. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
55. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
56. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
57. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
58. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
59. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
60. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
61. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
62. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
63. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
64. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
65. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
66. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
67. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
68. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
69. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
70. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
71. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
72. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
73. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
74. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
75. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
76. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
77. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
78. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
79. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
80. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
81. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
82. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
83. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
84. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
85. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
86. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
87. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
88. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
89. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
90. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
91. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
92. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
93. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
94. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
95. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
96. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
97. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
98. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
99. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	
100. Connaître les obligations des conducteurs		0 1	

ÉPREUVE EN CIRCULATION - FICHE DE RECUEIL DU BILAN DES COMPÉTENCES		Credentia	
		Nom :	
		Prénoms :	
		MEPH :	
		Catégorie :	
Bilan des compétences		Niveau d'acquisition	
		0 1 2 3 4 5	
1. Connaître les obligations des conducteurs			
2. Connaître les obligations des conducteurs			
3. Connaître les obligations des conducteurs			
4. Connaître les obligations des conducteurs			
5. Connaître les obligations des conducteurs			
6. Connaître les obligations des conducteurs			
7. Connaître les obligations des conducteurs			
8. Connaître les obligations des conducteurs			
9. Connaître les obligations des conducteurs			
10. Connaître les obligations des conducteurs			
11. Connaître les obligations des conducteurs			
12. Connaître les obligations des conducteurs			
13. Connaître les obligations des conducteurs			
14. Connaître les obligations des conducteurs			
15. Connaître les obligations des conducteurs			
16. Connaître les obligations des conducteurs			
17. Connaître les obligations des conducteurs			
18. Connaître les obligations des conducteurs			
19. Connaître les obligations des conducteurs			
20. Connaître les obligations des conducteurs			
21. Connaître les obligations des conducteurs			
22. Connaître les obligations des conducteurs			
23. Connaître les obligations des conducteurs			
24. Connaître les obligations des conducteurs			
25. Connaître les obligations des conducteurs			
26. Connaître les obligations des conducteurs			
27. Connaître les obligations des conducteurs			
28. Connaître les obligations des conducteurs			
29. Connaître les obligations des conducteurs			
30. Connaître les obligations des conducteurs			
31. Connaître les obligations des conducteurs			
32. Connaître les obligations des conducteurs			
33. Connaître les obligations des conducteurs			
34. Connaître les obligations des conducteurs			
35. Connaître les obligations des conducteurs			
36. Connaître les obligations des conducteurs			
37. Connaître les obligations des conducteurs			
38. Connaître les obligations des conducteurs			
39. Connaître les obligations des conducteurs			
40. Connaître les obligations des conducteurs			
41. Connaître les obligations des conducteurs			
42. Connaître les obligations des conducteurs			
43. Connaître les obligations des conducteurs			
44. Connaître les obligations des conducteurs			
45. Connaître les obligations des conducteurs			
46. Connaître les obligations des conducteurs			
47. Connaître les obligations des conducteurs			
48. Connaître les obligations des conducteurs			
49. Connaître les obligations des conducteurs			
50. Connaître les obligations des conducteurs			
51. Connaître les obligations des conducteurs			
52. Connaître les obligations des conducteurs			
53. Connaître les obligations des conducteurs			
54. Connaître les obligations des conducteurs			
55. Connaître les obligations des conducteurs			
56. Connaître les obligations des conducteurs			
57. Connaître les obligations des conducteurs			
58. Connaître les obligations des conducteurs			
59. Connaître les obligations des conducteurs			
60. Connaître les obligations des conducteurs			
61. Connaître les obligations des conducteurs			
62. Connaître les obligations des conducteurs			
63. Connaître les obligations des conducteurs			
64. Connaître les obligations des conducteurs			
65. Connaître les obligations des conducteurs			
66. Connaître les obligations des conducteurs			
67. Connaître les obligations des conducteurs			
68. Connaître les obligations des conducteurs			
69. Connaître les obligations des conducteurs			
70. Connaître les obligations des conducteurs			
71. Connaître les obligations des conducteurs			
72. Connaître les obligations des conducteurs			
73. Connaître les obligations des conducteurs			
74. Connaître les obligations des conducteurs			
75. Connaître les obligations des conducteurs			
76. Connaître les obligations des conducteurs			
77. Connaître les obligations des conducteurs			
78. Connaître les obligations des conducteurs			
79. Connaître les obligations des conducteurs			
80. Connaître les obligations des conducteurs			
81. Connaître les obligations des conducteurs			
82. Connaître les obligations des conducteurs			
83. Connaître les obligations des conducteurs			
84. Connaître les obligations des conducteurs			
85. Connaître les obligations des conducteurs			
86. Connaître les obligations des conducteurs			
87. Connaître les obligations des conducteurs			
88. Connaître les obligations des conducteurs			
89. Connaître les obligations des conducteurs			
90. Connaître les obligations des conducteurs			
91. Connaître les obligations des conducteurs			
92. Connaître les obligations des conducteurs			
93. Connaître les obligations des conducteurs			
94. Connaître les obligations des conducteurs			
95. Connaître les obligations des conducteurs			
96. Connaître les obligations des conducteurs			
97. Connaître les obligations des conducteurs			
98. Connaître les obligations des conducteurs			
99. Connaître les obligations des conducteurs			
100. Connaître les obligations des conducteurs			
Total général			
Observations			



Forget Tinard
Centre de Formation

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

Mr PREVOSTO Pascal responsable pédagogique du groupe Lourd , Titulaire du BEPECASER depuis le 1992

Mr SCRAIGNE Joel Moniteur auto école mention Lourd. Titulaire du BEPECASER depuis le 1988

MOYENS TECHNIQUES

3 salles de cours, deux vidéoprojecteurs, Mise à disposition d'un classeur de formation, Livre de code, accès internet pour le code de la route

2 pistes de manœuvres, un quai

2 Porteurs (un manuel et un automatique)

TARIF

Formation code

- 1) Accès 35.00 € (durée 6 mois)
- 2) Pack Web + 2 jours de formation avec moniteur 99.00 € (durée 6 mois)

Formation au permis CE : 1896.00 comprend 5 présentations confondues à l'examen dans un délai de 1 an

DELAI D'ACCES

Les inscriptions doivent faites au plus tard 1 mois avant l'entrée en formation

CONTACT

Sur le Site de Sainte Jamme sur Sarthe Mme TINARD Laure

Lundi mardi Mercredi, vendredi 14h18h

Sur le site du Mans Mme TINARD Laure

Lundi Mardi Mercredi vendredi 09h12h30

Jeudi 09h12h30 et 14h18h

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

« Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. »

Le référent handicap est Lara TINARD lemans@forget-tinard.com